

OPTISAVE⁺

ASSUREZ VOTRE AVENIR



BGL
BNP PARIBAS

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Assurer votre avenir et celui de vos proches, c'est prendre dès aujourd'hui les bonnes décisions.

OptiSave+ est un contrat d'**assurance-vie**¹⁾ qui permet à la fois de constituer une épargne et de garantir un capital minimum en cas de décès de l'assuré.

Il s'agit d'une formule d'assurance qui vous permet **d'épargner et d'investir**²⁾ de manière régulière tout en profitant d'avantages fiscaux.³⁾

Une assurance pour vous et vos proches

Le contrat prévoit une **garantie minimum en cas de décès**, selon deux options au choix :

- **Garantie sur primes versées** : le capital décès minimum garanti est égal à 130 % des primes (nettes des taxes éventuelles) effectivement versées jusqu'à la date du décès, net de rachat.
- **Garantie sur primes attendues** : le capital décès minimum garanti est a minima de 60 % des primes attendues (nettes des taxes éventuelles) suivant le plan de paiement qui comporte au moins 5 primes annuelles, net de rachat à la date du décès.

Le contrat prévoit également la possibilité d'opter, à tout moment, pour des **garanties complémentaires invalidité ou accident** :

- **Invalidité** :
 - Exonération des primes : Cardif Lux Vie (La Compagnie) vous exonère du paiement des primes prévues dans le plan de paiement du contrat principal, pendant la durée de l'invalidité et proportionnellement au degré d'invalidité.
 - Rente d'invalidité : la Compagnie s'engage à servir, pendant la durée de l'invalidité et proportionnellement à son degré, une rente dont le montant annuel est fixé dans les conditions particulières du contrat.
- **Accident** :

Paiement d'un capital si l'assuré est victime d'un accident entraînant son décès ou son invalidité totale et permanente (I.T.P.) avant le terme du contrat.



Une solution complète adaptée à votre profil

À la souscription d'un contrat OptiSave⁺ vous pouvez choisir entre :

- Un profil d'investissement prédéfini parmi plusieurs propositions.
- Un profil d'investissement personnalisé.

¹⁾ Ce produit, conçu par Cardif Lux Vie, est distribué par son agence d'assurances BGL BNP Paribas. Cardif Lux Vie est une compagnie d'assurances de droit luxembourgeois. Souscription soumise à conditions, sous réserve d'acceptation du dossier par la banque.

²⁾ Il n'existe pour ce produit aucune garantie de capital ni de rendement. Les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations de marchés et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. Les fiches techniques des fonds sont disponibles en agence.

³⁾ Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les primes que vous versez au contrat sont déductibles dans le cadre de la déclaration fiscale sur base de l'article 111 LIR. Les primes versées au contrat seront fiscalement déductibles à hauteur de 672 EUR par personne du ménage fiscal et par an si le contrat est détenu pendant un minimum de 10 ans et sous réserve du respect des conditions de l'article 111 LIR. Ce plafond est valable pour l'ensemble de tous les contrats d'assurance éligibles et les intérêts débiteurs.

RETROUVEZ LES HORAIRES DE NOS AGENCES



bgl.lu/fr/agences

CONTACTEZ-NOUS



(+352) 42 42-2000



info@bgl.lu



bgl.lu

SUIVEZ-NOUS



**BGL
BNP PARIBAS**

BGL BNP PARIBAS

Agence d'assurances de Cardif Lux Vie immatriculée
au registre des distributeurs -1996AC001 - www.caa.lu

50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B 6481



CARDIF LUX VIE
GROUPE BNP PARIBAS

CARDIF LUX VIE

Compagnie d'assurances de droit luxembourgeois

23-25, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B 47240

Communication Marketing octobre 2020



**BGL
BNP PARIBAS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change